

Le Journal

de Saint-Rémy-de-Provence

Musée des Alpilles Ouvert!



Hervé Chérubini et Francine Mariani-Ducray*, directrice des Musées de France, inaugurent le musée en compagnie de Jean-Noël Guérini*, Francis Guillot* et Christian Frémont*.

Photo : Joëlle Manchon

Le mot d'Hervé Chérubini

Maire de St-Rémy-de-Provence
Vice-Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône



La réouverture du musée des Alpilles est un événement qui était vivement attendu par tous les Saint-Rémois. Chacun d'entre vous peut dorénavant constater l'exceptionnelle qualité de la rénovation qui a été réalisée, tant pour le confort des visiteurs que pour la mise en valeur de la collection unique qui y est conservée et des expositions temporaires proposées.

Ce résultat remarquable est le fruit de la volonté, ininterrompue depuis 1991, des équipes municipales, volonté qui mérite d'être saluée. Il n'aurait cependant pu être atteint sans l'implication des collectivités départementales et régionales, mais également sans l'apport indispensable de l'État, qui en l'occurrence a pleinement joué son rôle de soutien à la préservation de notre patrimoine commun et au développement des territoires.

Ce musée est le vôtre. Venez-y nombreux et souvent. Ses richesses sont diverses et méritent d'être découvertes en famille, et tout particulièrement avec les plus jeunes d'entre nous.

Je souhaite aux St-Rémois de passer de très excellentes fêtes de fin d'année!

pages 2 et 3
Événement
Patrimoine
La collégiale
Saint-Martin

pages 4 et 5
Education
Les éducateurs
sportifs
Aménagement

pages 6 à 7
Economie
Petit marché
du gros
souper

pages 8 à 9
Fêtes
Le Comité
des fêtes
Le carnaval

pages 12 et 13
Environnement
Le tri sélectif
La trufficulture

pages 18 et 19
Culture
Centenaire de
la Loi de 1905
Agenda

photo : Sandra Ecochard

Evénement

musée des Alpilles

Réouverture
du musée des Alpilles

Un événement de grande envergure

et ethnographique de Saint-Rémy-de-Provence et de sa région, plus précisément celle du triangle formé par le Rhône, la Durance et le massif des Alpilles.

Promenade dans le temps et dans l'espace, la nouvelle exposition permanente éclaire le travail parfois remarquable de créateurs discrets, anonymes ou de notoriété locale, souvent occultés par les artistes de renommée mondiale qui ont séjourné ou vécu à Saint-Rémy (Van Gogh et Albert Gleizes).

Gratuit toute l'année pour les Saint-Rémois

L'exposition temporaire en cours, « Anges et démons, le monde enluminé d'Augustin Gonfond », se clôturera au printemps 2006. Parallèlement, le public pourra découvrir, dans la salle d'animation du musée, la présentation des gravures de Jacques Colas-Guérin, organisée en relation avec l'exposition de ses peintures au Centre d'art présence Van Gogh, jusqu'au 30 décembre 2005.

Sous la tutelle du ministère de la Culture, le musée des Alpilles bénéficie de l'appellation « Musée de France ». L'entrée est gratuite toute l'année pour les Saint-Rémois. ■

très mauvais état. Avec l'établissement d'un programme scientifique de rénovation et d'agrandissement du musée, naît officiellement en 1991 le projet arrivé à terme le mois dernier.

Une intégrité retrouvée

Pendant ces trois ans, il fallut pratiquement tout démolir à l'intérieur des maisons Auran et Seydoux (cloisons, escaliers, sols). Tout, hormis les murs mitoyens, dans lesquels des percées furent opérées, à tous les étages, pour rétablir la communication intérieure et redonner ainsi à l'hôtel son intégrité d'autrefois.

Le bâtiment, désormais adapté à ses différentes fonctions, propose aujourd'hui à ses visiteurs des conditions d'accueil nettement améliorées. Les collections bénéficient enfin des normes actuelles de conservation et de sécurité.

Ethnologie et arts modestes

Le musée des Alpilles a pour vocation initiale la conservation, l'étude et la mise en valeur du patrimoine historique

Le musée des Alpilles a enfin rouvert ses portes au public, le 29 octobre dernier. C'est l'aboutissement d'un projet de réaménagement qui a pris naissance sous le mandat d'Henri Richaud et mûri ensuite pendant dix ans, sous les mandats de Serge Pampaloni et Hervé Chérubini. Il a nécessité trois ans de travaux, engagés par la municipalité de Lucien Palix.

La maîtrise d'ouvrage des travaux a été assurée par la ville de Saint-Rémy, qui a bénéficié de l'importante participation financière du ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur), du Conseil général des Bouches-du-Rhône et du Conseil régional PACA.

Pour comprendre toute la mesure de ces mystérieux travaux, effectués à l'abri des regards des Saint-Rémois, il faut revenir près de 400 ans en arrière.

Un bâtiment morcelé depuis 1647

En 1647, l'hôtel Mistral de Montdragon, construit dans la deuxième moitié du XV^{ème}

siècle, et acheté par les religieuses Ursulines treize ans auparavant, est revendu, morcelé en trois parties.

La municipalité acquiert en 1913 la maison du nord, dite « du Planet ». C'est dans ce bâtiment d'une grande qualité architecturale, doté d'une remarquable cour intérieure

Des conditions d'accueil du public et de conservation remarquables.

re et classé « monument historique » depuis 1862, que s'ouvre au public le musée des Alpilles en 1921, sous la direction de Pierre de Brun.

La ville n'acquiert la partie centrale (dite « maison Auran ») de l'hôtel Mistral de Montdragon qu'en 1989, et en 1990 la partie sud (« maison Seydoux »), toutes deux en

Photo de couverture : Jean-Noël Guérini est sénateur des Bouches-du-Rhône et président du Conseil général. Francis Guillot est le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. Christian Frémont est préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône.



Conservatrice depuis 1988, Evelyne Duret œuvre avec détermination pour le rayonnement du musée au niveau local et au-delà. Elle s'est très fortement investie dans le programme de la rénovation. Lors de l'inauguration, Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France, a insisté sur la qualité de son travail et de sa compétence.



renovation

La réfection de la façade de l'Hôtel de Ville



Le musée des Alpilles est notamment associé à deux grands noms que les Saint-Rémois rencontrent souvent, sans forcément savoir qui ils sont. Ainsi, Pierre de Brun, né à Mauriac (Cantal) en 1874, fut le premier conservateur du musée de 1919 jusqu'à sa mort en 1941. Receveur des Domaines, passionné de géologie, d'archéologie et de paléontologie, il est également à l'origine des fouilles à Glanum à partir de 1921. Sa collection de paléontologie fut léguée à l'Université de Provence pour servir la recherche. Henri Rolland, conservateur de 1944 à 1964, fit transférer une partie de la collection du musée à l'Hôtel de Sade, dont il était aussi le responsable. Il dirigea également, à partir de 1942, les fouilles de Glanum. Il est décédé en 1970.

Musée des Alpilles, place Favier – 04 90 92 68 24.
Courriel : musee.alpilles@wanadoo.fr
Ouvert du mardi au samedi, et le premier dimanche de chaque mois, de 10h à 12h et de 14h à 17h.

La réfection de la façade de l'Hôtel de Ville suit son cours. Volontairement déplacée à l'automne pour gêner le moins possible commerçants, riverains et touristes, elle devrait arriver à son terme avant le mois de février. Les artisans ont d'abord exécuté le nettoyage des bas-reliefs, le décapage de l'ancien enduit, le remplacement de pierres, l'application d'un nouvel enduit. Bientôt, la mise en place d'un nouvel éclairage révélera toute la splendeur de la façade. ■



Collégiale Saint-Martin

Plus de peur que de mal avec la voûte de l'église Saint-Martin. L'expertise de M. Botton, architecte des monuments historiques, a déterminé que la chute de fragments de pierre depuis la

voûte n'a pas été provoquée par un problème structurel du bâtiment. Ces fragments, qui avaient subi des infiltrations avant la réfection de la toiture, se sont en fait délités à cause de leur assèchement. La société Acrobat en a effectué le purgeage. L'église, qu'un arrêté municipal avait immédiatement fermée au public, a rouvert ses portes le 11 novembre.

Les travaux de rénovation de la façade ouest de la Collégiale Saint-Martin commenceront au

premier trimestre 2006 et dureront cinq mois. Prévus de longue date, ils consisteront notamment à reprendre la maçonnerie du perron (dallage, marches d'escaliers...) avec des pierres de taille. La porte monumentale fera également l'objet d'un rajeunissement.

Pendant les travaux, l'entrée principale de l'église sera condamnée. L'accès se fera par la porte latérale. ■



Nouvelle salle d'exposition à la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale souffrait d'avoir une salle d'exposition trop en retrait dans le bâtiment. Au mois d'août, des travaux ont été effectués, consistant à transformer les deux petites salles de lecture, proches de l'entrée donc très accessibles, en une nouvelle grande salle d'exposition.

Les tableaux de Régis Chabal ont été les premiers à profiter du nouveau cadre, en septembre dernier.

C'est l'architecte saint-rémois Hugues Bosc

qui a été désigné pour concevoir les plans de l'école de la République. Il a d'ores et déjà présenté aux élus, aux enseignants et aux parents d'élèves, des esquisses de ce que sera l'école rénovée.

Des éducateurs sportifs pour la jeunesse

Depuis près de trente ans, Richard Bluhm et Luc Charot, « éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives » (ETAPS) dans les écoles de Saint-Rémy, se sont occupés de milliers d'enfants. Harald Morath, éducateur sportif avec brevet d'état en escalade et canyoning, a rejoint l'équipe depuis 1998. Leur credo : sécurité et autonomie.

« **A**eux deux, Richard Bluhm et Luc Charot « couvrent » l'école de l'Argelier, l'école de la République, ainsi que les maternelles Mas de Nicolas et Marie Mauron. Plus souvent dans les écoles les mois d'hiver, pendant lesquels ils alternent sports collectifs, athlétisme, et jeux du patrimoine (de type ballon prisonnier), dits « pré-sportifs », ils profitent des belles journées d'automne et de printemps pour emmener les enfants faire des activités physiques de pleine nature (APPN), comme les courses d'orientation, la petite spéléologie et, avec l'appui technique indispensable de leur complice Harald Morath, l'escalade. Les différents sports

sont abordés selon des cycles de 4 à 6 semaines, au bout desquels les enfants rencontrent d'autres écoles en match.

Fort engouement pour l'escalade

L'essor de la grimpe dans les écoles de Saint-Rémy date de 1998. Il est lié à la construction du mur du stade de la Petite Crau, à la création du club d'escalade de Saint-Rémy... et à l'arrivée de Harald. Ce Saint-Rémois venu d'Allemagne a grimpé un peu partout dans le monde (Thaïlande, Sri Lanka, Madagascar...) avant de devenir un acteur-clé de la vie sportive locale. En plus d'animer le club d'escalade, qui compte environ 75 adhérents, il intervient dans toutes les écoles de Saint-Rémy, publiques et privées ; majoritairement

dans les écoles élémentaires, mais aussi en maternelle et ponctuellement, au collège et au lycée agricole. Avec un vrai talent pour faire aimer ce sport aux enfants et vaincre leurs appréhensions, il est apprécié des élèves autant que des enseignants et des parents.

Sécurité maximale

« Vous faites un roulement : grimpeur, assureur, contre-assureur, observateur ! » Devant Richard, par groupes de quatre, les enfants se relaient pour affronter le mur d'escalade. « Au-delà de l'activité sportive, l'escalade est un support qui permet de prendre conscience du danger. Nous ne cherchons pas à faire des performances mais plutôt à donner de l'autonomie aux enfants ;

c'est pourquoi ils s'assurent l'un l'autre. » explique Luc.

« Jusqu'ici il n'y a jamais eu d'accident dans les activités proprement dites. On énonce les consignes chaque fois. » Nassira, fillette de CE1, les a bien retenues : « Par exemple il ne faut pas marcher sur la corde, sinon elle a mal ».

Citoyenneté

Richard et Luc s'occupent aussi des ateliers sportifs, le soir après l'école, dans le cadre d'activités périscolaires (CEL et CTL). Là, le sport sert à éveiller les enfants à la citoyenneté. Par le respect des règles, de l'arbitre, des adversaires et même de ses propres partenaires dans l'équipe, l'enfant prend conscience que la vie en groupe est régie par des devoirs envers les autres. ■



Kirikou

en projection scolaire
Tous les enfants des écoles élémentaires de Saint-Rémy pourront aller voir le jeudi 15 ou vendredi 16 décembre, « Kirikou et les bêtes sauvages » de Michel Ocelot et Bénédicte Galup. Cette séance au Ciné Palace est offerte aux élèves par la municipalité dans le cadre des fêtes de Noël.



Luc Charot, Richard Bluhm et Harald Morath : des éducateurs sportifs que les enfants apprécient.

CEL/CTL pour les ados

Percussions
brésiliennes au
lycée agricole

Cette année, pour la première fois, les activités périscolaires (dans le cadre des Contrats Educatif Local et Contrats Temps Libres) ont été étendues au lycée agricole. Au côté de cycles de sports collectifs, ils proposent un atelier musical de « batucada » (type de samba uniquement percussive) sur toute l'année. Gros plan sur une activité artistique ludique, où l'écoute de l'autre est fondamentale.



Ce soir-là, après les cours, ils sont une dizaine d'élèves dans le gymnase du lycée agricole, sous la direction apaisante d'Alain Misler. L'atelier commence par un échauffement des mains, d'abord frottées l'une contre l'autre, puis tapées selon des rythmes qui se complexifient peu à peu. L'objectif de l'exercice est moins de délier les bras que de stimuler les neurones.

Caixa, surdo et chocalho

« Le silence est aussi important que la musique », précise Alain Misler. Pour retenir le schéma montré par l'animateur, les élèves choisissent la méthode qui leur convient le mieux : compter, regarder les gestes, retenir la « chanson ».

Bientôt s'invitent les « caixa » (caisses claires), puis les « surdo » (tambours basses), les « tamborim », les cloches « à gogo ». Les percussionnistes tentent de ne pas perdre la pulsation. Alain Misler laisse « tourner », apporte quelques ajustements et, satisfait, accompagne finalement le mouvement avec un « chocalho », un ensemble de cymbalettes fixées sur un châssis carré. Avant de conclure, après un break de fin presque impeccable : « Alors là, vous m'estomaquez ! »

Objectif concert ?

L'an dernier, les élèves inscrits à l'atelier (alors financé par l'association sportive et éducative du lycée) avaient atteint un niveau suffisant pour se produire au Printemps des lycéens, à Nice, devant un public de 2000 personnes. Une expérience qui avait ravi les jeunes percussionnistes, et qu'Alain Misler espère reconduire au printemps prochain. ■

Hameau de Laurigues

pas de surcoût

Malgré les avenants qui ont dû être apportés au cahier des charges de l'aménagement du Hameau de Laurigues, les parcelles seront au même prix que prévu pour les acquéreurs.

La municipalité a en effet obtenu de la part du Conseil général une subvention de 300.000 euros qui permettra d'absorber le surcoût, dû notamment au renforcement de la voirie. Par ailleurs, le sol dans cette zone étant très argileux, un sondage s'imposait sur chaque parcelle. Il a été effectué par la société CEBTP ; le montant de 280 euros qui s'ajoutera à ce titre au prix de la parcelle est en définitive très inférieur à ce qu'il aurait coûté individuellement à chaque propriétaire. 30 compromis de vente ont déjà été signés sur les 41 lots à pourvoir. Les lots restants seront attribués durant le premier semestre 2006 aux personnes figurant sur la liste d'attente. ■

Hervé Chérubini et
Maître Pierre Milan,
notaire, signent les
compromis de vente.

L'OPAH
au secours des immeubles anciens

L'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ne se résume pas à l'adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées (voir Journal de Saint-Rémy n°1). Son action vise également à financer d'autres types de travaux dans les immeubles anciens, voués à la location ou non.

Ces aides (subventions et abattements) varient selon l'objectif poursuivi par le propriétaire de ces logements : loyer libre, intermédiaire ou conventionné. Sous conditions de ressources, un propriétaire peut aussi postuler à une sub-

vention pour l'amélioration du logement qu'il occupe. Selon la nature des travaux, d'autres partenaires financeurs peuvent être mobilisés par les propriétaires, comme par exemple l'Agence de l'Eau pour la mise aux normes de

travaux d'assainissement. ■

Pour plus d'informations, Mme Igoulen du PACT ARIM (06 07 39 86 96) tient une permanence en mairie le mercredi et le vendredi de 9 h à 12 h.

activité-emploi

Des contraintes d'urbanisme dans l'attribution des permis de construire des surfaces commerciales

Les permis de construire, qu'ils soient de surfaces commerciales ou d'autres types de construction, ne se délivrent pas selon le bon vouloir des maires, mais selon des règles précises de planification urbaine établies dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le POS est un document public, accessible à tous au service urbanisme de la mairie. Il définit sur le territoire de la commune un certain

nombre de zones, urbaines et naturelles, appropriées ou non à certains types d'équipement. Le but du POS est de donner une cohérence globale à l'amé-

nagement du territoire. Tout projet commercial, comme les projets résidentiels ou agricoles, est soumis au règlement local d'urbanisme. Par exemple, selon la zone convoitée pour son implantation, il ne pourra dépasser une certaine surface d'exploitation commerciale. C'est le service d'instruction des permis de construire qui se prononce, après une étude sérieuse et objective, sur la recevabilité

du projet. La préfecture elle-même valide ensuite (ou non) ce verdict. Un projet ne respectant pas le règlement sera refusé. A l'inverse, il sera quasiment impossible, car attaquant en justice, de débouter un projet conforme à ce même règlement. Une fois délivrés, les permis de construire sont consultables en mairie, en toute transparence. ■

La Massane : bientôt 21 lots commercialisés

Les travaux d'extension de la zone d'activités de la Massane (voirie et assainissement) se termineront avant le printemps.

21 lots de 2.000 à 4.500 m² seront donc disponibles à la vente à la fin du mois de mars. La commission municipale attribuera ces parcelles aux entreprises qui ont postulé, selon des critères privilégiant notamment les activités artisanales et de services.



Créer ou reprendre une entreprise en Pays d'Arles

Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise, Pays d'Arles Initiative Locale (PAIL) peut vous aider !

PAIL regroupe les compétences d'un réseau de professionnels (chefs d'entreprise, banquiers, experts-comptables, avocats...) au sein d'une démarche volontariste de solidarité économique, dans le but d'assurer aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé dans leur création ou reprise d'entreprise.

Des services adaptés

Concrètement, la plate-forme propose tout un éventail de services, notamment : expertise économique, financière et juridique, parrainage du projet par un chef d'entreprise, un cadre ou un jeune retraité, et soutien financier, sous la forme d'un prêt d'honneur (sans intérêt et sans garantie) pouvant atteindre 15.000 euros, et/ou d'une garantie bancaire. Enfin,

PAIL accompagne encore les porteurs de projet durant les premières années d'activité, pour la gestion et le développement de l'entreprise.

A vous de jouer !

PAIL intervient sur l'ensemble du Pays d'Arles, dans les 17 communes adhérentes dont Saint-Rémy fait partie. ■

Depuis sa création, PAIL a financé près de 200 projets.

**Pour les rejoindre, l'équipe de PAIL vous accueille sur rendez-vous au Village d'Entreprises 1, rue Copernic à Arles, 13200 ARLES, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, du lundi ou vendredi.
tél : 04 90 96 95 82
site web : www.pail.fr
courriel : contact@pail.fr**



L'Armée de Terre recrute

Renseignements au 04 90 14 52 93 ou à la permanence de l'adjudant Beaupuy, du Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre d'Avignon, chaque deuxième mercredi du mois, de 14 h à 16 h à la Maison du Département de Saint-Rémy, 11 avenue Félix-Gras.

Les pompes funèbres Laplanche

informent qu'elles maintiennent leur activité (organisation des obsèques, sorties de corps, transport, articles funéraires...). 1 bd Gambetta, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h. Tél. 04 90 92 18 09 (permanence téléphonique 24h/24).

« Gros souper »

Petit marché deviendra grand

Avec trois fois plus d'exposants que l'an passé et l'ouverture aux créateurs, le traditionnel « petit marché du gros souper » évolue. Il est désormais organisé par l'USRAC* et aspire plus que jamais à rassembler dans la convivialité les commerçants et les Saint-Rémois autour des racines provençales. Il se tiendra du 16 au 18 décembre place Jules Pellissier et place de la République.



*L'Union Saint-Rémoise des Artisans et Commerçants

Office de tourisme : un relais au service des Saint-Rémois

Le tourisme dans une ville est une activité qui se gère et s'entretient ; l'Office de Tourisme s'y consacre quotidiennement. Après avoir fortement chuté en 2002 et 2003, la tendance est cette année à nouveau à la hausse. Avec le retour de la clientèle étrangère (Etats-Unis, Allemagne...), le niveau de 2001 a été retrouvé, avec un record : environ 13.000 visiteurs en août dans les locaux tout neufs de l'Office de tourisme.

Toujours mieux accueillir les touristes

Aujourd'hui, les visiteurs séjournent à Saint-Rémy moins longtemps qu'avant, et leur budget diminue. Comme toutes les régions françaises, notre ville est touchée notamment par la concurrence du tourisme discount vers les pays exotiques. Pour enrayer ce phénomène, le schéma de développement touristique établi par la région PACA préconise de privilégier

Une portée citoyenne

Le petit marché place bien sûr les commerçants et les artisans au cœur de son dispositif, mais accorde une grande place à la participation des Saint-Rémois, notamment à des actions de solidarité. Ainsi, alors que les enfants recouvriront de leurs dessins les échafaudages de la façade de la mairie, de nombreux bénévoles prépareront, à partir d'ingrédients fournis par le Mas des Agriculteurs et Intermarché, les différents plats du gros souper (escargots à la provençale, gratin de cardes, anchoïade, morue aux épinards) et du vin chaud. Les profits de la vente de ces produits financeront une partie des activités des enfants du Centre aéré. Par ailleurs, la vente de sapins de Noël bénéficiera aux Restos du Cœur.

Un marché en expansion

L'Union Saint-Rémoise des Artisans et Commerçants a d'autres projets pour étendre encore ce « petit » marché dans les années à venir. La manifestation, qui était déjà une institution au rayonnement régional, s'impose peu à peu comme un événement majeur à ne pas manquer, relayé jusque dans les grands médias. ■

L'USRAC est un relais entre la ville, les artisans et les commerçants.

Elle organise des fêtes en dehors de la période touristique (braderie de janvier, fête de la Trinité...) et veille au confort de l'accès aux commerces. En trois ans, elle a doublé le nombre de ses adhérents, aujourd'hui 130 environ. Vice-présidente de l'USRAC depuis 2001, Elizabeth Hérou en est désormais la présidente.

Si l'une de ses missions consiste à assurer la promotion de Saint-Rémy à travers le monde, l'Office de tourisme n'en est pas moins proche des Saint-Rémois : sa vocation première est d'orienter les visiteurs sur le patrimoine, les commerces, les possibilités locales d'hébergement.

la qualité d'accueil à tous les niveaux, acteurs du tourisme ou simples citoyens. Tout d'abord en tordant le cou au cliché du « Français désagréable », mais aussi en privilégiant le développement d'un tourisme durable qui valorise le patrimoine environnemental et culturel, tout en favorisant l'amélioration et la qualité de vie des habitants. ■

L'Office de tourisme rénové.



traditions en fêtes

Chapeau bas pour le Comité des fêtes

Les feux de la Saint-Jean, les fêtes de La Galine, les manifestations du 14 juillet, la Féria, les toutes récentes fêtes votives sont, entre autres, autant de rendez-vous proposés à notre ville par le Comité des fêtes tout au long de l'année. Coup de projecteur sur ces artisans de la fête.



Abrivado, bandido, encierro : quelle différence pour nos invités et tous ceux qui, peut-être l'ignorent...

Traditionnellement, l'abrivado consiste, pour des gardians à cheval, à mener les taureaux depuis la manade jusqu'aux arènes ; la bandido consiste, elle, à faire le chemin inverse, des arènes au pays. Les manifestations taurines ont aujourd'hui quelque peu évolué ; dans un cas comme dans l'autre le jeu consiste désormais à accompagner le taureau d'un point à un autre de la ville. Toutefois, les abrivados se font le matin et les bandidos le soir, pour continuer d'évoquer de façon symbolique l'aller-retour depuis les manades.

Quant à l'encierro, il s'agit d'un « simple » lâcher de taureaux dans la ville, en milieu fermé, sans gardians.



La Féria 2005 : un spectacle continu dans les rues comme dans les arènes

Les quatre jours de l'édition 2005 de la Féria ont été ponctués d'événements remarquables et remarqués de tous : outre la réussite des bodegas et de toutes les manifestations taurines, les arènes Coinon ont connu quelques événements qui feront date, telles que les olympiades camarguaises et corrida portugaise, ou encore la première remise d'une clé de la ville aux jeunes Saint-Rémois. Les arènes portatives installées Place de La République attiraient quant à elles un public nombreux où se côtoyaient Saint-Rémois et visiteurs de notre ville, découvrant et appréciant les traditions de la région.

La fête votive : un grand succès

Le public s'est déplacé nombreux pour participer aux diverses manifestations de la fête votive de cette année, qui fut, de l'avis des participants, un véritable succès. La qualité du Tau d'or, les bodegas qui ont rassemblé de très nombreux jeunes, la soupe au pistou de Jean Benoît et bien entendu les concours de pétanque furent des moments de rencontre particulièrement chaleureux. Hormis une ou deux frayeurs sans conséquences, ni accident ni échauffourée ne sont venus ternir l'ambiance bon enfant qui régnait dans la ville. Ce bilan extrêmement positif est à mettre sur le compte de la forte implication des membres du Comité des fêtes, qui toute l'année se mobilisent pour vous présenter ces événements « porteurs de notre identité », et de la nouvelle impulsion

donnée par Michel Giovannetti, adjoint chargé des sports, du comité des fêtes et de la vie associative.

Une abrivado unique

La tâche de Jean-Claude Potereau, Stéphane Conti et Stéphane Colombaï, à la commission taurine, débute près d'un an avant la fête votive. C'est en effet très à l'avance qu'il leur faut réserver les taureaux auprès des manades de la région et inviter les raseteurs, ce qui exige un travail constant et attentif de repérage dans les fêtes taurines des environs. L'abrivado du premier dimanche est un événement central de la fête votive saint-rémoise, et un spectacle unique dans la région : cinq gardians pour six taureaux aux cornes nues. Cette année, le Comité des fêtes a d'ailleurs voulu revenir à des bêtes plus jeunes, plus agressives, qui ne se contentent pas de suivre docilement les cavaliers. Le public a ainsi pu assister à

une abrivado comme Saint-Rémy n'en avait plus connu depuis près de vingt ans.

Défilé

Le défilé ancien de la fête votive nécessite aussi énormément de préparation. C'est Patrick Chanéac qui supervise avec talent le « recrutement » des nombreux bénévoles, mais aussi la mobilisation des chevaux, des calèches et des 4-roues, gracieusement prêtés par leurs propriétaires. 372 participants cette année, venus de Noves, d'Arles, de Châteaurenard et d'ailleurs, firent ainsi les deux tours de ville ; ils faillirent même ne pas tenir sur le cours ! Les différentes formations avaient choisi pour thèmes de costumes « les vieux métiers », la « partie de cartes », les « jeux anciens de la cour », « le repas de noces »... On remarqua également deux voitures des années 1920.





Le Carnaval a 10 ans !

Provisoirement occulté en 2005, le Carnaval de Saint-Rémy revient en fanfare pour fêter son dixième anniversaire du mercredi 1^{er} au samedi 4 mars 2006. Tous les Saint-Rémois, amoureux du déguisement et joyeux lurons en tout genre, en famille ou entre amis, sont conviés à participer à cette grande fête.



Musique

Jean-Luc Audran et Patrick Gaffet, de la commission musique, contactent les orchestres et penas, qui animent toute l'année les soirées festives (feu de la Saint-Jean, bals...), et veillent au confort des musiciens. Il faut parfois réserver certaines personnalités un an à l'avance : c'est le cas de Ahmed Mouici, des ex-Pow Wow, venu chanter début septembre pour les Saint-Rémois.

En fins négociateurs, Jean-Luc Audran et Patrick Gaffet ont fait économiser 3.000 euros au Comité des fêtes cette année.



Comme à chaque édition, la semaine carnavalesque débutera tambour battant le mercredi matin. Les « petits marmitons » déambuleront sur le marché et dans les commerces pour récolter les ingrédients de la grande soupe du samedi soir.

Le vendredi, les enfants des écoles sortiront dans les rues pour réveiller le monstre, endormi dans les égouts de la ville. Le soir, les villageois aux fenêtres recevront une aubade charivaresque.

Enfin, lors du grand défilé du samedi après-midi, carnavaliers, musiciens et bandes paraderont dans les rues, entraînés par la Chauche Vieille et ses compères.

Le « Caramentran » sera alors jugé puis brûlé en place publique. On fêtera sa reddition autour d'un bol de soupe (offerte) avant d'entamer avec la Chauche un baleti d'enfer jusqu'à tard dans la nuit.

Tout l'hiver, de nombreuses personnes, amis, enfants, se retrouvent ça et là, de façon conviviale, pour fabriquer les costumes. ■

Pour les rejoindre, participer à une bande, à l'organisation, pour inscrire votre enfant au groupe des marmitons, ou pour tout autre renseignement : contacter Nathalie au 06 85 82 10 92 ou Marie-Noëlle au 06 62 36 03 68.



Le samedi 14 novembre, le Comité des fêtes a organisé une manifestation intitulée « Biou Party », marquée par un festival d'encierros avec les manades Pierre Aubanel et François Laboureyre, un repas de « pastachouta » (pâtes italiennes) préparé par Josette et René Thiot, et une bodéga.

Cette journée a connu un énorme succès malgré un temps froid. Félicitations à toute l'équipe du Comité des fêtes.



C'est grâce à la présence des bénévoles et des associations, ainsi qu'à l'investissement et la compétence des services techniques de la ville, que ces manifestations connurent un tel succès. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés. ■

Fèsto e culturo prouvençalo

La fèsto es un moumen de liame souciau. De tout tèms, la fèsto a servi à manteni la couèsioun soucialo d'un group uman e roumpre la routino de la vidovido. Dins li tèms ancian, de fèsto soun esta creado coume « soupapo de segureta », es-à-dire que derougavon l'ordre establí sènso causa de gros proublèmo. A Sant-Roumié, de-vers lou

Fête et culture provençale

La fête est un moment de lien social. De tout temps, la fête a servi à maintenir la cohésion sociale d'un groupe humain et briser la routine de la vie de tous les jours. Dans des temps anciens, des fêtes furent créées comme « soupape de sécurité », c'est-à-dire qu'elles dérogeaient l'ordre établi sans causer de gros problème. A Saint-Rémy, vers le 15 janvier, il se fête la Saint-Bonet au château de

15 de janvié se festejo la Sant-Bounet au castèu de La Goy. A la debuto de mars avèn lou Carnava lança à Sant-Roumié en 1901 pèr Pau Blanchet, alias Lou Sòuvage. Lou Carnava fuguè abandonna e recoumença mant uno fes. 2006 veira uno represso d'aquèu poulit evinimen. Es urous.

Li fèsto especialo au nostre soun la dóu quartié de la Tri-

Lagoy. Au début du mois de mars nous avons le Carnaval, lancé à Saint-Rémy en 1901 par Paul Blanchet, alias Le Sauvage. Le Carnaval fut abandonné et recommencé plusieurs fois. 2006 verra une reprise de ce joli événement. C'est heureux.

Les fêtes spéciales chez nous sont celles du quartier de la Trinité et celle du quartier de la Galine, la Route des Peintres, la

nita e aquello dóu quartié de La Galino, li Routo di Pintre, la Fèsto dóu Vin, aquello dóu Chivau, la Carreto Ramado, l'Amountagnage di bedigo e de-segur nosto grand Voto emé sis arribado e si curso de biòu.

En Prouvèngo, li fèsto de Calèndo soun forço marcado... Vivo la fèsto !

Roubert Aprin

Fête du Vin, celle du Cheval, la Carreto Ramado, la Transbunance des moutons et, bien sûr, notre grande Fête Votive avec ses arrivées et ses courses de taureaux.

En Provence, les fêtes de Noël sont très marquées... Vive la fête !

Robert Aprin
Vice-président du Collectif Prouvèngo

action sociale



Crèche

Le projet d'extension de la crèche est sur les rails. Comme toujours pour ce type de travaux, c'est la Caisse d'Allocations Familiales qui détient le pouvoir décisionnaire sur le déclenchement des subventions d'investissement et de fonctionnement. Par ailleurs un accord est nécessaire entre la CAF et la Protection Maternelle Infantile (PMI). Le rétroplanning, fixé par la CAF, fait donc état d'un délai de trois ans maximum avant la date inaugurale. Le conseil municipal du 28 novembre a approuvé la poursuite de ce projet.

Alp'Agés

Le temps des travaux de la façade de la mairie, la permanence du centre local d'information et de coordination gérontologique Alp'Agés déménage au bureau des affaires sociales (1^{er} étage de la mairie). Les jours de permanence sont inchangés : lundi et mercredi de 9h à 12h, ainsi que le 4^{ème} vendredi de chaque mois, mêmes horaires.

Nouvelle

infirmière libérale Mme Agnès Trochon a cessé son activité d'infirmière libérale à Saint-Rémy. Elle remercie tous ses patients pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et profite à cette occasion pour présenter l'infirmière qui lui succède :

Mme Basuyaux Marie-Laure,
04 90 92 16 24
ou 06 88 72 82 04.



Les menus travaux du CCAS

**Un fusible à changer ?
Un verrou à poser ?**

Depuis le 1^{er} novembre, deux matinées par semaine, les personnes bénéficiant de l'aide à domicile peuvent profiter du nouveau service

instauré par le Centre Communal d'Action Sociale, qui consiste en la réalisation des petits travaux et dépannages urgents pour lesquels les professionnels ne se déplaceraient pas.

Un simple coup de fil et un rendez-vous suffisent désormais pour le changement d'une ampoule, d'une serrure, d'une vitre, d'un tuyau de douche, pour le transport d'une bouteille de gaz, pour la pose d'une étagère...

Attention, ni le transport des encombrants, ni les travaux relevant de l'intervention d'un professionnel (peinture, ramonage, ravèlement, déménagement...) ne pourront être effectués dans le cadre de ce service. ■

**Renseignements : aides à domicile
ou CCAS : 04 90 92 49 08.**

Hôpital local : nouveau statut...

Depuis la délibération du conseil municipal le 11 octobre dernier, l'hôpital local est devenu un Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD – une maison de retraite publique), ce qui se traduit par une réorganisation administrative, juridique et budgétaire, sans conséquences pour les usagers.

Parmi ses fonctions de nouveau médecin coordonnateur, le Dr Gaillet a pour tâche de modifier le regard porté par les familles sur l'établissement, qu'elle considère « plus comme un hôtel que comme un hospice ».

... et nouveau service.

Dans le courant de l'année 2006, l'hôpital local de Saint-Rémy sera pourvu d'un nouveau service consacré à la maladie d'Alzheimer. Celui-ci comprendra 15 lits et 8 places d'accueil de jour pour les malades. D'autre part, le Conseil général a accru sa participation de 26 % pour financer le coût d'une journée d'hospitalisation. L'effort continuera en 2006. ■

Le bureau de proximité de l'ADMR

La division locale de l'ADMR, « association du service à domicile », dispose d'un bureau de proximité au 6, rue Roger Salengro (face à la Poste).

L'ADMR dépêche des aides ménagères auprès des personnes âgées, des familles (mamans en difficulté ayant des jeunes enfants) et des personnes handicapées.

Elle propose également deux cours d'alphabétisation pour adultes et deux cours de soutien scolaire pour les enfants en difficulté (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), en partenariat avec le collège Glanum. ■



Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h.

Coordinatrice aide ménagère :
Véronique Gérard

au 04 90 92 18 36

ou 06 19 34 14 51.

Coordinatrice cours :

Annie Poulet au

04 90 92 57 61.

**L'ADMR
recherche des
personnes pour assurer
bénévolement le soutien
scolaire les mardi et jeudi
pour plus d'informations
contacter le
06 67 67 27 42**



Le conciliateur de justice

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez faire appel au conciliateur de justice. C'est un moyen simple, rapide et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

Le conciliateur de justice peut intervenir dans de nombreux domaines (mitoyenneté, copropriété, conflit propriétaire-locataire, querelle de voisinage ou de famille, contestation de facture...). En revanche, les conflits

entre vous et l'Administration ou les problèmes d'état civil (divorce...) ne font pas partie de ses compétences. Attention, ce n'est pas un conseiller juridique !

Le recours à un conciliateur est gratuit et peut éviter d'engager

un procès. Il vous suffit de lui écrire ou de le trouver lors de ses permanences.

A Saint-Rémy, le conciliateur est Mme Segard ; elle reçoit en mairie les premier et troisième mardi du mois, de 9h30 à 12h. ■

Un repas et un loto contre le cancer



« La Ligue contre le Cancer » de Saint-Rémy a organisé le 27

novembre dernier un repas et un loto dont les bénéficiaires iront à la lutte contre le cancer.

La Ligue est un relais incontournable, animé par plusieurs milliers de bénévoles, pour tous ceux qui luttent contre le cancer : chercheurs, professionnels de santé, donateurs, malades, proches...

Fédération de plus de 100 comités répartis sur toute la France, reconnue « cause d'intérêt général », elle soutient la recherche, informe le public, agit pour et avec les malades, grâce à votre générosité. ■

Pour la rejoindre :
Ligue contre le Cancer
comité des Bouches-du-Rhône
Résidence Valmont-Redon
430, av de Lattre de Tassigny
BP 9999 - 13273 Marseille
Cedex 09.

Jeux d'enfants



Depuis la mi-juillet le square Verdun comporte un toboggan et des jeux à ressorts pour les enfants de 2 à 6 ans. Pour les poussettes et les véhicules des personnes à mobilité réduite, il est important de rappeler qu'il existe une rampe d'accès à l'entrée située du côté de la Poste.

Une zone 30 et un sens unique



Au printemps 2006 entrera en vigueur une zone limitée à 30 km/h sur le pourtour du centre-ville. Elle sera principalement délimitée par une signalisation verticale. Toutefois, l'installation d'un ou deux ralentisseurs est à l'étude sur l'avenue Vincent van Gogh.

Le projet est mené conjointement par les services de la ville et la police municipale, sous la conduite de Bernard Marin, conseiller municipal délégué à la sécurité.

La rue menant aux Jardins de Cybèle et à l'immeuble « le Félibrige », dans le sens Pégomas - avenue de Lattre de Tassigny, a été mise en sens unique. Cette décision fait suite à une demande des riverains et à un accident de voiture survenu cet été.

L'hommage du conseil municipal à Michel Lefebvre

Le conseil municipal, lors de son assemblée du 11 octobre 2005, a rendu un dernier hommage à Michel Lefebvre, policier municipal décédé accidentellement le 27 septembre dernier dans l'exercice de ses fonctions.



Enfant du pays, Michel Lefebvre avait 51 ans et était père de deux fils. Les chevaux et les taureaux étaient sa passion. Il était devenu employé municipal en 1979. Membre des services techniques, il fut alors détaché aux pompiers. Trois ans plus tard, il rejoignait la police municipale pour ne plus la quitter.

Monsieur Fiéloux, chef de

police, a partagé durant vingt-trois ans la vie professionnelle de celui qu'il décrit comme un policier qui savait toujours, dans un grand esprit d'équipe, se rendre disponible pour ses collègues, et qui, au-delà de son apparence sévère, était un homme chaleureux, attentif à ses concitoyens.

Michel Lefebvre, comme tous ses collègues de la police municipale, était présent chaque

jour auprès des Saint-Rémois pour veiller à la sécurité publique, dans le respect de la mission qui leur est confiée.

L'équipe municipale tient à s'associer à la peine de la maman de Michel Lefebvre, déjà durement frappée par la perte de ses plus proches, en l'assurant de son soutien plein et entier. ■

Tri sélectif des déchets :

De l'emploi des sacs jaunes



Les contrevenants s'exposent à des sanctions allant de 38 à 1.500 euros et/ou à l'élimination, à leurs frais, des déchets incriminés.

Pour plus d'infos, contacter la mairie de Saint-Rémy au 04 90 92 08 10 ou la déchetterie au 06 16 78 60 33

Les sacs jaunes donnés par la mairie ne sont pas des sacs poubelles où l'on peut mettre tout et n'importe quoi : il est notamment interdit d'y jeter les déchets verts. Ces sacs, acheminés au centre de tri d'Arles, sont uniquement destinés à recevoir les emballages recyclables.

Il est primordial que chacun se sente concerné par le tri des déchets. Un déchet non-recyclable peut souiller une benne entière d'emballages et ainsi compromettre le traitement qui lui est normalement adapté. En ne respectant pas les règles – simples – de tri, on « gaspille » donc des tonnes de déchets recyclables, qui rejoignent finalement les centres d'enfouissement technique ou pire, les fours de l'incinérateur de Vedène.

Règles et obligations sur la collecte des déchets

- les ordures ménagères doivent être déposées à l'intérieur des conteneurs dans des sacs fermés.
- les verres doivent être déposés dans les 18 colonnes concernées de la commune.
- dans les sacs jaunes remis par la mairie doivent être jetés les déchets recyclables : bouteilles et flacons plastiques (avec bouchons) ; boîtes en acier et aluminium

et aérosols (vides) ; emballages carton et briques alimentaires ; journaux, prospectus et magazines. Cela concerne les particuliers comme les professionnels.

La collecte sélective a lieu le mercredi (extérieur Cours, zone périurbaine, la Galine, le Grès) et le jeudi (intérieur Cours, centre-ville, les Jardins, les Paluds, l'avenue de la Libération), très tôt : il est impératif de sortir les sacs la veille au soir.

• les piles doivent être déposées en mairie, dans les supermarchés ou dans les fûts adaptés, à la déchetterie.

• les seringues des personnes médicalisées et des particuliers doivent être apportées dans les pharmacies.

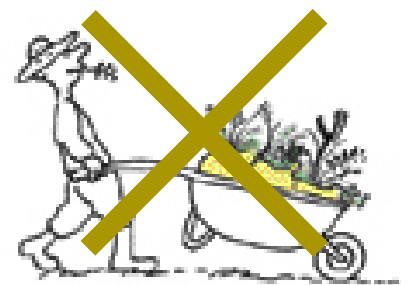
• l'électroménager,

les vieux meubles et les encombrants ; les déchets végétaux, les huiles usagées, ferrailles, bois ; les cagettes et emballages polystyrènes... doivent être emportés à la déchetterie.

• les pneumatiques doivent être amenés à JL Pneus (ZAC de la Gare).

• les déblais et gravats doivent être emmenés à la société d'exploitation Gambino, chemin Saint-Trophime.

• les bâches de serre doivent être amenées à la Coopérative Agricole.



L'assainissement autonome

Entre 1.500 et 1.800 habitations de Saint-Rémy n'ont pas accès au tout-à-l'égout ; la plupart d'entre elles rejettent leurs eaux usées dans la nature sans traitement préalable.



Depuis l'an 2000 un service public dépendant de la Régie de l'Eau contrôle les installations des secteurs concernés. Il vise à généraliser les dispositifs d'assainissement non-collectif.

Techniquement, il s'agit de placer dans la terre une cuve (fosse « toutes eaux ») dans laquelle sont stockées graisses et particules solides. En bout de chaîne, l'eau s'infiltre dans le sol, où des micro-organismes éliminent de façon naturelle la pollution restante. D'origine domestique, les matières qui s'accumulent dans la fosse contiennent moins de polluants chimiques que les boues d'épuration. Elles doivent être vidangées tous les quatre ans environ. L'assainissement autonome est un traitement à part en-

tière des eaux usées. Si près de 800 installations ont déjà été contrôlées depuis la création du service, moins de 150 se sont effectivement mises en conformité. Pourtant, pour l'environnement et pour le voisinage, il est obligatoire de traiter ses eaux usées. En cas de risque ou si une plainte est déposée, les propriétaires encourrent une mise en demeure d'effectuer les travaux nécessaires. ■



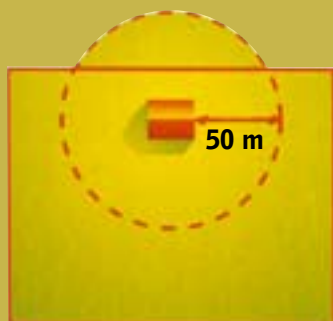
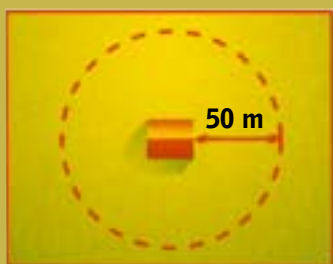
Débroussailler pour protéger les Alpilles : une obligation

La Provence, et plus précisément la région des Alpilles, est particulièrement exposée aux risques d'incendies. Il revient à tous de protéger notre patrimoine forestier, qui constitue tout à la fois notre identité, une importante source d'activités économiques et touristiques et un atout pour notre qualité de vie.

Le débroussaillage aux abords des maisons est la contribution – obligatoire – des petits propriétaires forestiers à la lutte contre les incendies. Il ralentit la propagation du feu, diminue sa puissance et évite que les flammes n'atteignent les habitations. De plus, il permet aux pompiers d'intervenir avec plus d'efficacité.

Un certain nombre de règles régissent le débroussaillage. Vous trouverez en mairie un guide pratique complet (réglementation, technique, outils, sanctions...) publié par la Région PACA à ce sujet.

— Limites de propriété
 - - - Surface à débroussailler



Agriculture

L'opportunité trufficole

L'intérêt renaît pour la « rabasse », truffe du Périgord (ou diamant noir ou tuber melanosporum), ce champignon souterrain des terroirs du sud-est qui enrichit la cuisine française de ses puissants arômes sauvages. Différents groupements et associations cherchent à encourager les plantations pour retrouver une production correcte, bloquée aujourd'hui entre 20 à 40 tonnes par an en France contre 1.000 à 1.500 dans les années 1900. Une pratique lucrative avec à la clé, le moyen de prévenir les incendies de forêt.



La truffe fait partie de ces champignons qui vivent en symbiose avec les arbres, en fusionnant avec leurs racines pour former un organe de nutrition performant. Il en existe en Europe une quarantaine de variétés. La « rabasse » préfère le climat méditerranéen, les sols calcaires légèrement pentus, les milieux boisés très ouverts correspondant au stade « pré-bois » (premier stade de la conquête forestière sur des friches). Elle pousse au creux des racines des chênes truffiers (verts ou blancs), noisetiers, cistes, aubépines...

Le diamant noir

La sylviculture truffière consiste à gérer durablement ces milieux boisés caractéristiques et à maintenir la croissance et le renouvellement des racines. La récolte, appelée « cavage », commence aux premiers jours de décembre et se termine début mars. Elle s'effectue le plus souvent avec un chien (plus

rarement avec un porc) au flair affûté, capable de déceler des effluves de truffe mûres à plusieurs mètres de distance et malgré la profondeur du champignon. En moyenne, un hectare de terrain peut produire de 5 à 30 kg de truffes, dont le prix sur les marchés de gros et détail au kilo oscille de 400 à 1.000 euros suivant les années sèches ou favorables.

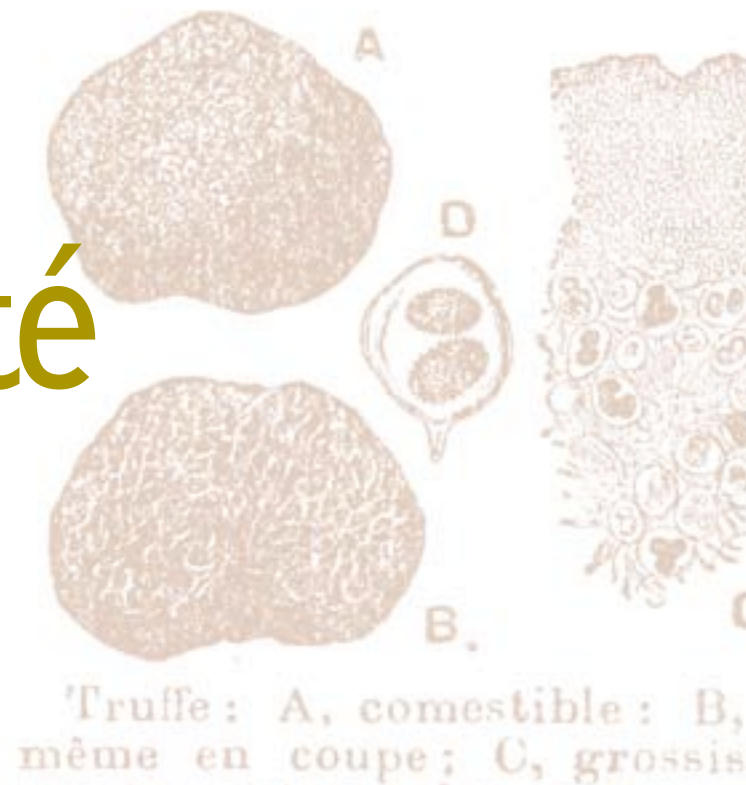
La truffe au secours des forêts

Les truffières entretenues constituent comme des barrières à la propagation des feux de forêts. Une zone trufficole se caractérise en effet par des arbres espacés, autour desquels le sol – d'ailleurs nommé « brûlé » – est dénué de végétation. D'autre part, les chênes n'étant pas des résineux, ils résistent mieux aux incendies. Par ailleurs, la moindre perturbation de l'écosystème peut faire disparaître la truffe. Sa présence est donc un des

Les truffières entretenues constituent comme des barrières à la propagation des feux de forêts.

meilleurs indicateurs de la qualité de l'environnement dans lequel elle se développe. ■

Vous possédez un terrain libre que vous aimeriez rentabiliser ? Vous souhaitez avoir des informations sur les façons de cuisiner la rabasse ? En attendant le Salon de la Truffe et de l'Huile d'Olive du Terroir, qui aura lieu le dernier dimanche de janvier à Pélissanne, n'hésitez pas à contacter l'association Trufficulture 13, Quartier Bonsour, Vieux chemin de Lambesc, 13330 Pélissanne. Tél / fax : 04 90 55 14 32



Photos : Fabrice Roberteau

Expression de la Majorité municipale

Quand concertation rime avec démocratie

Quelques semaines après avoir retiré officiellement la candidature de notre commune pour l'accueil d'une unité de tri-méthanisation-compostage, nous tirons les enseignements du débat qui a alimenté la chronique saint-rémoise au cours de ces derniers mois.

Après une première réunion publique de présentation du projet (en mai), suivie de plusieurs articles dans la Provence et dans le premier numéro de ce journal, le projet a été rapidement critiqué par nombre d'entre vous. Passée la période estivale, nous avons diffusé un document explicatif de la méthanisation, accompagné d'un courrier de M. le Maire précisant que "rien ne se ferait contre l'avis des Saint-Rémois".

Les échanges directs avec vous et les résultats de l'enquête d'utilité publique sont clairs : l'unité de méthanisation n'est pas souhaitée par de nombreux Saint-Rémois. C'est pourquoi sur proposition de M. le Maire la majorité a choisi de retirer le projet.

Que retenir de cet épisode de la vie municipale ?

D'une part que les conditions de notre élection en mars dernier ne nous ont pas permis de prendre le recul nécessaire sur ce projet. En effet, en pro-

posant la candidature de la commune nous avons avant tout privilégié les emplois générés et les retombées financières (notre ville étant dans une situation financière préoccupante), ainsi que la nécessité de prendre en compte les réels problèmes de gestion des déchets qui se posent à toutes les collectivités. La campagne nationale lancée par le ministère de l'environnement illustre, si besoin est, l'importance du problème.

D'autre part qu'il n'est rien de plus précieux que de maintenir le dialogue entre élus et administrés. Au cours de ces derniers mois, nous nous sommes attachés à entretenir une concertation permanente avec vous par l'enquête d'utilité publique ouverte à tous, les échanges avec l'association APPEVA, le forum internet spécialement créé et les nombreuses discussions que nous avons eues ensemble.

Enfin qu'il est inutile d'insulter, voire de diffamer les élus comme cela fut trop le cas ici. Les attaques personnelles n'apportent strictement rien aux discussions. Ceux qui pratiquent ainsi refusent en fait les échanges démocratiques. En calomniant, ils tentent de "salir" les élus municipaux, et s'attaquent de facto à la base même de notre société démocratique, dont la République est le creuset.

La vie continue

En parallèle nous avons pris à bras le corps d'autres dossiers, notamment ceux du Hameau de Laurigues, de la ZA de la Massane, de l'école de la République et de la façade de l'Hôtel de Ville. N'oublions pas la rénovation des équipements sportifs, et notamment des stades de foot et de rugby, pour le plus grand confort des utilisateurs et en vue d'accueillir une équipe de rugby lors de la Coupe du Monde 2007. Capitale également, la négociation de la dette municipale, en vue de diminuer la charge des emprunts.

D'autres dossiers viendront bientôt compléter cette liste : le devenir des arènes Barnier, l'extension du réseau d'eau potable, la réhabilitation des rues du centre-ville, la création de nouveaux logements accessibles aux Saint-Rémois.

Nous continuons à œuvrer dans l'intérêt général et pour l'ensemble des Saint-Rémois.

A l'approche de la trêve des confiseurs, nous vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches.

La Majorité municipale

Expression de l'Opposition municipale

M. CHERUBINI lors du précédent numéro de son journal municipal (N°1 de juillet 2005), basait le dossier « Environnement » sur SON projet d'implantation d'une usine de méthanisation.

Déjà, dans le petit espace alloué au groupe de l'opposition, nous vous avons alerté sur les risques encourus par notre ville.

Aujourd'hui, grâce à la mobilisation de TOUS, M. le maire a du faire marche arrière.

MERCI A TOUS !

Merci, à ceux qui ont mené l'action citoyenne, à ceux qui se sont fait entendre par la voie associative, à ceux qui ont rempli les registres de l'enquête publique, à ceux qui ont signé les pétitions.

Cependant, n'oubliez pas ! N'oubliez pas, que le seul fait de proposer Saint Rémy comme site d'accueil d'une telle usine démontre la vision à long terme que notre maire nourrit pour notre ville. Il a fallu la menace d'un référendum local, pour enfin faire reculer M. CHERUBINI.

Et attention aux nouvelles preuves de son mépris pour Saint Rémy !

C'est cette fois au commerce local qu'il s'attaque, en autorisant l'implantation, au cœur de la ville, d'enseignes étrangères peu regardantes sur la qualité et la provenance de leurs produits. Les

commerces locaux qui font l'image de Saint Rémy, et pour lesquels nous avons déjà les plus vives inquiétudes vont ils pouvoir supporter cette nouvelle concurrence ?

De plus, le manque de volonté politique de restaurer un centre ville digne de la réputation de Saint Rémy ne favorise déjà pas leur pérennité.

Le candidat CHERUBINI et ses colistiers s'étaient engagés à étudier la faisabilité de la réalisation d'une salle des fêtes, dix mois plus tard, pourquoi font ils la sourde oreille aux propositions d'achat des locaux de l'ancienne coopérative agricole (à un prix plus que raisonnable) ?

Un tel emplacement, accessible à tous et pouvant servir d'outil de développement de notre ville (centre de congrès, de spectacles mais aussi lieu à la disposition des saint rémois pour leur événements familiaux) ne doit pas échapper à la ville, au bénéfice de quelques promoteurs.

M. CHERUBINI, vous avez fait croire que sa position, d'élus du Conseil Général, placerait notre commune sous le robinet financier de ce même conseil, alors maintenant que l'on fait l'économie de la construction d'une usine à poubelles, à quand l'investissement sur la salle des Saint Rémois. Ils l'attendent depuis trop longtemps !!! Assez d'étude, DES ACTES !

Sur tous ces points et ceux à venir nous vous tiendrons informés. Au delà du mépris quotidien porté à l'encontre de l'opposition municipale, c'est à la démocratie que M. le maire porte ses coups les plus rudes jugez en plutôt :

- Proposition de Saint Rémy pour la méthanisation à l'intercommunalité le 21 avril, sans avoir consulté le conseil municipal et les saint rémois

- Le retrait de ce projet à été fait dans les mêmes conditions, c'est à dire sans jamais avoir été mis à l'ordre du jour, ni soumis au vote du conseil municipal.

- De la même façon ce journal est le premier journal municipal à ne pas relater les débats et les délibérations du conseil municipal

- Enfin, absence d'invitation répétées des élus de l'opposition à toutes les réunions tenues en mairie. Nous restons à votre disposition, vigilants et à votre écoute.

Permanence les mercredi et samedi
de 10h00 à 12h00
Espace sœur Dominique

en cours...

La municipalité renégocie les conditions d'emprunt de la ville : une économie substantielle

La négociation, devenue indispensable, d'une forte proportion de la dette de la ville, vient d'aboutir favorablement, permettant d'alléger une partie importante des charges qui pèsent très lourdement sur les finances municipales

(évoquées dans le Journal de Saint-Rémy n°1 qui communiquait les résultats de l'audit engagé à la suite des élections).

Sous la conduite de Jean-Claude Viguier, délégué aux finances, la municipalité a voulu se donner les moyens de retrouver la capacité d'autofinancement nécessaire aux investissements, en respectant la promesse faite aux Saint-Rémois de ne pas augmenter la pression fiscale.

Il s'agissait en particulier d'interrompre une situation faisant de Saint-Rémy une ville ne disposant d'aucune épargne et confrontée à une charge de remboursement d'emprunt supérieure à la moyenne des villes de taille équivalente. La négociation menée auprès de l'organisme financier con-

cerné par la dette a permis d'obtenir une baisse des frais financiers, de rééquilibrer le profil d'amortissement dans la durée et de ramener la part de l'annuité par rapport aux recettes de fonctionnement de 19 % à 13,80%. ■

Démocratie sur Internet

Comme annoncé dans son courrier adressé aux Saint-Rémois en septembre dernier, la majorité municipale a tenu compte de l'expression de leur volonté et retiré la candidature de Saint-Rémy pour l'accueil d'une unité de tri-méthanisation-compostage. Le débat local étant désormais clos, le forum Internet sur la méthanisation ne recevra plus de nouveaux messages. Il sera néanmoins toujours possible de consulter les anciens « posts » qui ont été écrits sur le sujet, et d'accéder à la sélection de sites thématiques qui avait été faite.

Le forum s'ouvre désormais aux autres questions qui concernent la vie municipale : économie, social, environnement, culture, fêtes... Pour poser des questions à des élus, débattre entre vous de l'actualité municipale, faire part des événements marquant la vie de votre association locale,

une seule adresse :

www.villesaintremydeprovence.info

Par ailleurs, la ville prévoit dans le courant de l'année 2006 l'élaboration d'un site Internet complet.



Conseil Municipal Junior

Les activités du Conseil Municipal Junior ne reprendront qu'en septembre 2006, le temps de réfléchir à l'amélioration de son organisation et de son fonctionnement, en étudiant notamment des exemples d'autres communes.

Création d'un Conseil des anciens à Saint-Rémy

Développer la démocratie participative dans notre commune.

Comme cela avait été annoncé lors des élections, la municipalité crée un « Conseil des anciens ».

Cette instance consultative de réflexion et de proposition, composée de bénévoles, s'intéressera à tous les domaines touchant à la vie de la cité en réponse à un grand objectif : faciliter l'expression de la démocratie sociale. Elle rassemblera, à parité, des femmes et des hommes âgés de plus de 60 ans, résidant sur le territoire communal.

Sur les 15 membres devant composer le conseil, 7 seront tirés au sort à partir des candidatures écrites, le maire désignant les 8 autres conseillers parmi les candidats proposés par les associations saint-rémoises.

Les personnes intéressées par cette expérience de démocratie locale participative, sont invitées à adresser un courrier de candidature à M. le Maire avant fin janvier 2006. Pour toute information, contacter Jean-Claude Viguier, délégué aux finances.

Vie publique conseil municipal

Après la parution du premier numéro du Journal de Saint-Rémy, vous avez été nombreux à exprimer le souhait de trouver dans ses colonnes les comptes-rendus des conseils municipaux et une rubrique d'état civil. Parce que ce journal est le vôtre, nous avons étendu la rubrique « vie publique », dans laquelle vous trouvez aujourd'hui une synthèse du conseil municipal du 11 octobre. Le procès-verbal complet est lui accessible à tous en mairie. A l'heure où nous bouclons, le conseil du 28 novembre ne s'est pas encore tenu. C'est pourquoi vous n'en lirez que l'ordre du jour.

Compte - rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2005

M. le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence à la mémoire de M. Michel LEFEBVRE, agent de police municipal décédé durant son service.

M. Chaneac avise M. le Maire qu'il souhaiterait débattre de trois questions au titre des questions diverses : implantation d'une usine de méthanisation à Saint-Rémy, devenir des bâtiments de l'ancienne coopérative agricole, courrier de M. le sous-préfet.

M. le Maire présente les décisions qu'il a prises au titre de sa délégation. M. GAY souhaiterait que la décision d'attribution d'une subvention à l'O.C.C.E. fasse l'objet d'une délibération comme les autres subventions.

Décisions du maire

N°2005-25 : Une convention sera passée avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) concernant l'attribution d'une subvention de 4.856,96 euros destinée à compléter le salaire et les charges du Contrat Emploi Consolidé (C.E.C.) de Mlle Nathalie PERRIER, mis en œuvre au profit de l'école de la République.

N°2005-26 : Modification de la fréquence de paiement des loyers pour les entrepôts de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

N°2005-27 : Un contrat d'assistance technique de 3 ans, d'un montant de 475 euros, sera passé avec la Société BALMAIRE Bureautique pour la caisse enregistreuse SHARP UP 700 du musée des Alpilles.

N°2005-28 : Un avenant au contrat d'entretien des jeux d'enfants sera passé avec la Société ACPL30, pour un coût annuel de 1.154,14 euros.

N°2005-29 : Suite à l'acquisition par la Commune de la propriété FABRE, prise en charge des frais de notaire et les frais de commission d'agence, s'élevant à 5.000 euros.

N°2005-30 : Une convention sera signée avec l'Office culturel qui pourra bénéficier de l'occupation de l'Hôtel de Sade pour les représentations théâtrales qui auront lieu jusqu'au 7 août 2005.

N°2005-31 : Règlement des honoraires de la SCP Denis Voyant et Claire Denis, avocats à Avignon, concernant une mission annuelle de conseil en droit social et droit du travail, d'un montant de 1.438,36 euros TTC.

N°2005-32 : Règlement des honoraires dus à Maître Nicolas BLANCO, avocat, d'un montant total de 2.392 euros TTC,

dans le cadre d'un contentieux avec la Régie de l'Eau et de l'Assainissement et M. Buais.

N°2005-33 : Il est décidé de faire effectuer par le Centre d'Etudes et d'Essais de Marseille un diagnostic parement barrage de Peirou à Saint-Rémy pour un montant de 3.730 euros HT.

N°2005-34 : Un coordonnateur sécurité et protection de la santé (C.S.P.S.) pour les travaux d'extension de la Z.A. de la Massane sera nommé. L'offre retenue est celle de la société Audit Assistance Coordination, pour un montant de 2.000 euros HT.

N°2005-35 : Règlement de l'indemnité de M. Yves VATAIN, commissaire-enquêteur, pour un montant total de 1.811,31 euros TTC.

N°2005-36 : Suite à la coupe d'arbres effectuée par M. Jean VERAME au-delà des limites de sa propriété, il est décidé que la réparation financière de la ville de Saint-Rémy-de-Provence s'effectuera en cinq mensualités de 700 euros chacune.

N°2005-38 : Une convention à titre gratuit sera signée pour une durée d'un an avec le Centre Hospitalier de Montfavet, qui bénéficiera de 43 m² de locaux, situés dans le bâtiment communal appelé « dispensaire », pour l'hébergement de son service pédo-psychiatrie.

N°2005-39 : Renouvellement du contrat de maintenance n°04/306 avec la Société VOLUREP ; il concerne la gestion de carburant ALX pour un montant de 380 euros HT.

N°2005-40 : Règlement de l'indemnité de M. Michel RICHARD, commissaire-enquêteur sur la future station d'épuration, pour un montant total de 2.888,35 euros TTC.

N°2005-41 : Règlement de l'adhésion à l'association TRUFFICULTURE 13, pour un montant de 28 euros TTC.

N°2005-42 : En février 2000, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a condamné M. Jean CHOMARAT à démolir dans les trois mois les constructions sises Mas des Renards - Vallon Estienne à Saint-Rémy, en contravention avec le Code de l'Urbanisme. Considérant qu'au 18 août 2005 la décision de condamnation n'a pas été entièrement exécutée, M. CHOMARAT est à nouveau redevable envers la Commune de l'astreinte, s'élevant pour 262 jours de retard à 19.970 euros.

N°2005-43 : Une convention sera passée avec la Société C.I.R. qui assurera une journée de formation « chlore » destinée au personnel de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, et d'un montant total de 1.000 euros HT.

N°2005-44 : Signature des bons de commande auprès de la Société AERIS Informatique pour le renouvellement et l'acquisition de matériel informatique pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement (micro-ordinateurs, onduleurs, d'un montant total de 1.790 euros HT).

N°2005-45 : Signature du bon de commande pour l'achat complémentaire de bureaux pour la Régie de l'Eau auprès de la Société GUILBERT, pour un montant total de 510 euros HT.

Délibérations du conseil municipal

2. Confirmation du rang du poste d'adjoint délégué à la culture et au patrimoine : A l'unanimité, le rang de 5^{ème} adjoint pour la délégation à la culture et au patrimoine est conservé.

3. Election du 5^{ème} adjoint délégué à la culture et au patrimoine : Suite à la démission de Mme TROCHEL, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Par 23 voix contre 6, face à Mme BON, Mme LAGRANGE-CHEVALIER est élue 5^{ème} adjointe déléguée à la culture et au patrimoine.

4. Désignation du représentant à la Commission d'Appel d'Offres : M. le Maire, président de la C.A.O., peut se faire représenter en cas d'absence. M. le Maire propose M. OULET comme représentant. L'opposition votera contre car elle estime que le Maire doit être présent à toutes les réunions du C.A.O. M. CHERUBINI rappelle qu'il est malvenu de voir l'opposition s'ériger en donneuse de leçons alors qu'elle ne participe toujours pas aux C.A.O. de façon volontaire. M. AGACHE évoque les raisons pour lesquelles l'opposition ne siège pas à la C.A.O. M. CHERUBINI évoque les cas de force majeure qui peuvent se présenter pour justifier de son absence. M. CHANEAC confirme qu'en effet seul un cas de force majeure peut justifier l'absence du Maire à cette commission. Délibération adoptée à 23 voix contre 6.

5. Désignation du représentant de la commune à l'association Prévigrèle : M. le Maire propose de désigner M. Jacques VIDAUD, membre fondateur de l'association, pour remplacer M. Soumille qui laisse sa place de représentant de la commune au sein du réseau départemental anti-grêle. M. CHANEAC « regrette que M. SOUMILLE se retire de cette fonction, compte tenu qu'il avait été élu à l'unanimité par le Conseil Municipal ».

6. Acquisition d'une collection de photographies aériennes M. Maurice CHARBONNIERES, photographe professionnel à la retraite, propose la vente de onze photographies aériennes de Saint-Rémy-de-Provence prises durant les années 1980. L'auteur demande la somme forfaitaire de 50 euros TTC par cliché et cède avec sa collection les droits patrimoniaux. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Zone de Protection Spéciale des Alpilles : M. OULET présente la délibération qui a pour objet d'approuver le périmètre de la Zone de Protection Spéciale des Alpilles visant à protéger les oiseaux (directive européenne dite « directive oiseaux »). Cette délibération est sollicitée par l'Agence Publique du Massif des Alpilles dans le cadre de sa politique pour la protection de la biodiversité et la gestion durable du territoire. Les ZPS s'inscrivent dans le réseau Natura 2000. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Transformation de l'hôpital local en Etablissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : M. le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, l'hôpital local sera transformé en EHPAD, selon les recommandations de l'Agence Régionale d'Hospitalisation. Délibération adoptée par 23 voix pour, 6 abstentions.

9. Convention « Saison 13 » : M. le Maire propose le renouvellement du partenariat culturel entre la Commune et le Conseil général des Bouches-du-Rhône par l'intermédiaire du dispositif intitulé « Saison 13 », qui permet à la Commune de bénéficier de 50 % de réduction sur les prix des spectacles du catalogue. Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Mise en dépôt de sept œuvres au Musée des Alpilles : M. le Maire informe que sept œuvres vont être mises en dépôt au Musée des Alpilles. Une convention est nécessaire puisque l'une des œuvres appartient au Conseil général des Alpes de Haute-Provence. Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Renouvellement de la convention pour l'accès à la Banque d'Information sur le Personnel des Collectivités Territoriales (B.I.P.) : L'accès à la B.I.P. permet de traiter les dossiers dans les meilleurs délais ainsi que d'avoir accès à tous les textes relatifs aux questions posées dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale. Montant annuel : 259 euros. Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Emplois permanents : M. FAVERJON présente cette délibération qui a pour objet la création de

trois postes. Ces créations ne donneront pas lieu à recrutement puisqu'il s'agit d'adapter trois postes aux évolutions de carrière d'agents déjà en place : deux dans la filière culturelle (poste de niveau A pour agent de catégorie B ayant réussi son concours ; reclassement médical d'un agent d'entretien), un dans la filière administrative (mutation d'un agent administratif du C.C.A.S. vers les services municipaux). M. DUPUY aimerait savoir ce que sont devenus les quatre agents dont les postes ont été supprimés. M. CHERUBINI indique que pour l'instant trois des quatre personnes dont les postes ont été supprimés ont retrouvé un emploi, dont deux grâce à son intervention directe. Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Décision modificative n°2 : M. VIGUIER fait part de la nécessité de présenter une Décision Modificative n°2. Celle-ci concerne la régularisation d'une erreur technique de passation d'écritures d'intégration (autour d'un ancien contentieux sur une question d'urbanisme) et une opération traditionnelle concernant des ajustements pour insuffisance de crédits (désaffectation et réaffectation de crédits d'un compte à l'autre sans incidence financière sur le budget communal). Délibération adoptée par 23 voix pour et 6 contre.

14. Demandes de subventions au Conseil général des Bouches-du-Rhône : Il s'agit de solliciter le CG afin d'obtenir une subvention la plus haute possible sur les projets de réhabilitation de l'école de la République et de bonification des stades Sans-Souci et de la Crau. Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Demandes de subventions au Conseil régional : Il s'agit de solliciter le CR afin d'obtenir une subvention la plus haute possible sur les projets de réhabilitation de l'école de la République et de bonification des stades Sans-Souci et de la Crau. Délibération adoptée à l'unanimité.

16. Demandes de subvention au Conseil général pour l'acquisition de l'immeuble FABRE : La commune envisage d'acquérir l'immeuble FABRE en vue d'améliorer la cohérence foncière du Musée des Alpilles. Délibération adoptée à l'unanimité.

17. Subventions aux associations : L'ADMR sollicite de la municipalité une subvention exceptionnelle de 1.500 euros dans le cadre des manifestations organisées pour son 50^{ème} anniversaire. L'Athletic Club Saint-Rémois sollicite une subvention exceptionnelle de 500 euros pour l'organisation de la course intitulée « la traversée des Alpilles ». Délibération adoptée à l'unanimité.

18. Réhabilitation de l'école de la République, choix du maître d'œuvre : Suite à la procédure négociée du 3 octobre 2005, approuvée par le conseil municipal du 2 août 2005, la personne responsable du marché propose de l'attribuer au cabinet d'architecture mandataire BOSC pour un montant total provisoire de 240.000 euros HT. M. AGACHE précise que « l'opposition s'abstiendra pour être en cohérence avec elle-même, puisqu'elle avait voté contre le choix de la SEM 13 Développement ». Délibération adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions.

19. Réhabilitation de l'école de la République, marché de prestation de services : Une consultation a été réalisée en vue de la passation d'un marché de prestations de services pour la restructuration et la réhabilitation de l'école de la République. A l'issue de la procédure, la C.A.O. a décidé d'attribuer : - le lot n°1 (contrôle technique) à la société SOCOTEC pour un montant forfaitaire de 26.950 euros HT - le lot n°2 (CSPS) à la société ALPES CONTROLE pour un montant forfaitaire de 13.200 euros HT - le lot n°3 (ordonnancement pilotage et coordination) à la société CRX pour un montant forfaitaire de 32.800 euros HT. Délibération adoptée à l'unanimité.

20. Hameaux de Laurigues, avenant au marché APPIA Vaucluse : Des suggestions et techniques imprévues nécessitent des travaux supplémentaires pour l'extension des hameaux de Laurigues et la passation pour le marché d'un avenant de 69.732,70 euros HT, approuvé par la CAO. Délibération adoptée par 23 voix pour, 6 abstentions.

21. Restauration du site archéologique des Antiques, convention de maîtrise d'œuvre : Il convient que le Conseil Municipal approuve le projet établi par l'architecte en chef des Monuments Historiques, l'estimation de la dépense et autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à solliciter les subventions auprès des différents partenaires. La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Hameaux de Laurigues, vente de terrain à la société INFINIM Provence : Il convient de finaliser définitivement cette vente, après accord de la société INFINIM Provence. M. CHERUBINI rappelle qu'un permis de construire avait été accordé par la municipalité précédente, en désaccord total avec les règles d'urbanisme et les avertissements des personnes qualifiées. Le permis a été refusé par le contrôle de légalité et le dossier repris dans son intégralité. Le résultat en est un bâtiment

moins haut, en conformité avec les règles d'urbanisme, ce qui a eu pour conséquence moins de logements. Néanmoins la municipalité a tenu bon avec l'investisseur et a réussi à maintenir le prix de vente. Délibération adoptée à l'unanimité.

23. Vente des parcelles communales DT 437 et DT 439 : Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente de ces parcelles appartenant à la commune. Délibération adoptée à l'unanimité.

24. Approbation de la 3^{ème} modification du RAZ de la ZAC Mas de Nicolas : Cette modification a fait l'objet d'une enquête publique du 30 mai au 1^{er} juillet 2005. Le commissaire a émis un avis favorable à ce projet de modification. Nous avons également reçu des recommandations de la Sous-Préfecture. Le RAZ sera donc modifié conformément aux prescriptions du commissaire-enquêteur et aux recommandations de la Sous-Préfecture. Délibération adoptée à l'unanimité.

25. Questions diverses : M. CHANEAC lit une déclaration sur le projet d'implantation d'une unité de tri-méthanisation-compostage. M. CHERUBINI : « L'enquête publique est en cours, aucune décision définitive n'a été prise.

La majorité municipale n'est pas sourde aux arguments des Saint-Rémois. La décision sera prise rapidement. »

M. CHANEAC : « Je souhaiterais un référendum d'initiative locale sur cette question, ou tout au moins un vote au Conseil Municipal. »
M. AGACHE : « Nous sommes dans un débat d'idée. Tous les arguments techniques que vous avez présentés sur la méthanisation sont faux. La méthanisation cela ne fonctionne pas. Il y a 13 sites en Europe dont 7 ne fonctionnent pas ou très mal. »
M. CHERUBINI : « Je vous confirme que si vous ne faites parvenir le nombre de signatures nécessaires, nous aurons un référendum. Il n'y aura pas de vote sur ce sujet pour l'instant, le Conseil Municipal se déterminera à l'issue de l'enquête publique et après le rapport du commissaire-enquêteur. Je vous demande de passer à la deuxième question. »
M. GAY : « Nous voudrions évoquer la question de l'acquisition par la collectivité de l'ancienne coopérative agricole. En effet, la commune de Saint-Rémy ne dispose pas de salle des fêtes, et l'acquisition de ce bâtiment pourrait être, en ce sens, une véritable opportunité. »
M. CHERUBINI : « Malgré plusieurs rappels à l'ordre et devant le chabot dans cette assemblée, je lève la séance, considérant que les conditions d'exercice de la démocratie dans un environnement serein ne sont pas assurées. »

La séance est levée à 23h15.

Ordre du jour du Conseil Municipal du 28 novembre 2005

DECISIONS DU MAIRE

REGIE DE L'EAU

- Budget supplémentaire 2005 – Régie de l'eau
- Budget supplémentaire 2005 – Régie de l'assainissement
- Mise en place des tickets restaurant au bénéfice du personnel
- Convention interconnexion avec le SIVOM
- Protocole de raccordement aux réseaux d'eau potable et eaux usées Quartier Plantier Major

CONTRATS-CONVENTIONS-MARCHES AVENANTS-ADHESION

- Marché de maîtrise d'œuvre déléguée pour la bonification du stade Sans-Souci et du stade de la Petite Crau
- Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2004 – 2006 : clôture du programme
- Convention XV Saint Rémois / Commune
- Travaux de réfection de la façade Ouest de l'Eglise Saint Martin : perron et portail
- Extension Z.A de la Massane – Raccordement du réseau d'eau potable et d'assainissement et réalisation de voirie et rés eaux divers.
- Acquisition d'un tracteur muni d'une épaveuse

CULTURE

- Dépôt d'une maquette de locomotive au Musée des Alpilles

CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation des délégués du Conseil Municipal au SIGPEMAC
- Désignation des délégués du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'Office Culturel
- Création du Syndicat Mixte du Pays d'Arles et adhésion
- Indemnités de fonctions aux conseillers municipaux délégués
- Annulation de la délibération n°2005-232 du 11 octobre 2005 désignant un représentant du Président de la C.A.O
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines

FINANCES

- Allègement de la dette
- Convention d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque
- Subvention aux associations

CRECHE :

- Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche

ENVIRONNEMENT :

- Achat de robinets thermostatiques
- Assistance dans l'élaboration d'une politique de lutte contre les termites et sa mise en place sur un îlot test
- projet RECOFORME

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en place d'un conseil des anciens

Etat - civil

Mariages

ALLARD Olivier et MELLET Corine, le 08/10/2005

LAMBERT Stéphane et BAUDY Lison, le 22/10/2005

POUPART Serge et ARDOUIN Geneviève, le 22/10/2005

HARS Bruno et BERNARD Carine, le 20/10/2005

BETRAND Jean-Pierre et KHATIMI Nadia, le 03/09/2005

BEZOL Guy et HAWRYLKO Sabrina, le 15/10/2005

BOLDRINI Frédéric et MEILLE Mélanie, le 17/09/2005

COULLAUD Etienne et FRAISSART Simone, le 16/09/2005

TONI Nicolas et DIERYCKX Marjorie, le 03/09/2005

EYNARD Thomas et DONADONI Audrey, le 03/09/2005

DURIEZ Roland et N'TSIMI Delphine, le 10/09/2005

DUKTKIEWICZ Daniel et SALADIN Christiane, le 29/10/2005

DUVAL Jean-Thomas et GUENFOUD Hafida, le 17/09/2005

WENDLING Mickaël et EL HMOURI Nadia, le 19/11/2005

GAVARD Cyril et WATERLAND Claire-Astrid, le 09/09/2005

HALL Alastaire et MALLETT Katie, le 17/09/2005

HENKEME Mathias et LILAMAND Valérie, le 10/09/2005

LINDEKER Gilles et JANVIER Fanny, le 03/09/2005

Décès

BARRIOL épouse AUBERT Louise, le 19/09/2005

BEAUDIER épouse ROBERT Ernestine, le 30/09/2005

BOURGEOIS Denise, le 08/11/2005

BRYTYGIER Guy, le 16/11/2005

CAUDEIRON épouse CHARRIN Ginette, le 02/22/2005

CONTRERAS Sébastien, le 15/11/2005

DOURGUIN Antonin, le 21/09/2005

DOURGUIN Yvette, le 06/10/2005

GRANIER Marthe, le 09/11/2005

GUILLAUD Pierre, le 27/09/2005

HALL Geoffrey, le 09/11/2005

IRACI Giuseppina 19/09/2005

JOUANNEAU René 20/10/2005

LAGARDE épouse GONFOND Eliane 18/10/2005

LALANDE Mas 16/11/2005

LAORDEN CAMACHES Antonio 16/11/2005

LAROSE épouse ISNARD Edith 25/10/2005

LEFEBVRE Michel, le 28/09/2005

LOPEZ José, le 02/09/2005

MAHLER Michel, le 10/10/2005

MARECHAL Jacqueline, le 03/10/2005

ROUBAUD Félicie épouse LOPEZ, le 18/10/2005

SCHALLER Rose Marie, le 17/10/2005

TIETZE Kurt, le 19/09/2005

Naissances

BAFFICO-TAGLIAVINI Benjamin, le 01/09/2005

BANCHETTI Enzo, le 19/09/2005

BRAHIMI Mäé, le 04/10/2005

CHANEAC Justin, le 07/11/2005

DELTORRE Noah, le 02/11/2005

EZ-ZAHER Walid, le 10/10/2005

FOUQUE Louis, le 24/10/2005

LABCHIRI Ambre, le 10/10/2005

LAZAR Zakaria, le 29/09/2005

MOUDJARI Kiyan, le 23/09/2005

NOUGUIER Sacha, le 24/10/2005

POUJOL Fleur, le 04/10/2005

RATAJEK-CARLIER Marie, le 13/10/2005

VOJNAR Aneshka, le 17/10/2005

ZAMORA-LORENTE Eva, le 09/11/2005

Pour rencontrer vos élus

Permanences du maire et des adjoints

Le Maire
Hervé Chérubini
sur rendez-vous, ou à sa permanence, le jeudi de 15 h à 18 h

1^{er} Adjoint
Yves Faverjon
Chargé de l'économie, du commerce, du tourisme et du personnel communal
Mercredi de 14 h à 16 h

2^{ème} Adjoint
Francesca Thénint
Chargée des affaires sociales et du développement durable
Mardi de 14 h à 16 h
Jeudi de 14 h à 17 h

3^{ème} Adjoint
Armelle Le Piouf-Gontier
Chargée des marchés publics et des travaux
Vendredi de 14 h à 16 h 30

4^{ème} Adjoint
Michel Giovannetti
Chargé des sports, du comité des fêtes et de la vie associative
Vendredi de 9 h à 12 h

5^{ème} Adjoint
Martine Lagrange-Chevalier
Chargée de la culture et du patrimoine
Vendredi de 10 h à 12 h

6^{ème} Adjoint
Jacques Guénot
Chargé de l'urbanisme et de la prospective
Mardi de 15 h à 17 h 30

7^{ème} Adjoint
Vincent Oulet
Chargé de l'environnement et des ordures ménagères
Lundi de 14 h à 17 h

8^{ème} Adjoint
Michel Bonet
Chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté
Mardi de 14 h à 16 h 30

Délégué à l'agriculture
Aimé Soumille
Jeudi de 9 h à 12 h

Nouveaux horaires

La mairie accueille désormais le public le samedi.

Depuis le 1^{er} décembre, le service des Affaires générales de la mairie ouvre au public le samedi de 8h30 à 12h.

Les horaires d'ouverture en semaine s'en trouvent modifiés :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

Ces changements concernent l'accueil de la population, l'état-civil, les cimetières et le service des élections.

Téléphone mairie : 04 90 92 08 10.



Centenaire de la loi de 1905

de « Séparation de l'église et de l'Etat » :
un parcours culturel dans Saint-Rémy-de-Provence

Le 7 décembre et le 14 janvier, les deux premières étapes d'un parcours proposé jusqu'au printemps dans différents lieux de Saint-Rémy.



La loi promulguée le 9 décembre 1905 marque une étape déterminante dans l'histoire de notre pays. En instaurant pour la première fois une séparation nette entre l'Eglise et l'Etat, ce texte garantit la liberté de conscience et la liberté des cultes. Issue d'un processus complexe engagé un siècle auparavant, pleinement inscrite dans l'évolution profonde de la société française au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, cette loi connut une application difficile, parfois violente. Saint-Rémy et notre région furent pleinement acteurs des mouvements intellectuels et politiques qui marquèrent cette époque. Notre univers contemporain en porte encore les traces, pour la plupart désormais inscrites dans notre patrimoine. Pour comprendre de manière concrète et vivante ce qui se passa alors à Saint-Rémy, et qui reste encore si présent, la municipalité a proposé à plusieurs partenaires, associations, personnes, responsables de lieux culturels, de construire un « parcours culturel » illustrant les multiples facettes de cette loi et du contexte local dans lequel elle s'inscrivit. ■

Des rendez-vous réguliers échelonnés de l'automne au printemps, dans des lieux différents, proposeront une visite originale au cœur de notre ville et plus largement, de notre histoire commune :

**En décembre et janvier, deux premiers rendez-vous :
Mercredi 7 décembre 2005, 18h, salle Henri Rolland**

- **Conférence : La laïcité hier, aujourd'hui et demain**, par Raymond Mallet – président de l'association « Les rencontres de la cité » de Marseille – et Robert La zennec, membre de l'observatoire de la laïcité du pays d'Aix.
 - **Présentation de l'ouvrage « Le cercle démocratique de Saint-Rémy-de-Provence, un exemple remarquable de sociabilité provençale »**, premier tome des Cahiers de Saint-Rémy*, écrit par Maurice Turc, professeur des écoles, conseiller pédagogique de circonscription, formateur associé à l'IUFM d'Aix-en-Provence. (Livre mis en vente au prix de 15 euros).
 - **Projection des documents iconographiques** illustrant l'ouvrage, issus des fonds de la bibliothèque municipale de Saint-Rémy et du musée des Alpilles.
- A la suite des conférences, à la bibliothèque municipale :**
- **Exposition des documents iconographiques** originaux publiés dans l'ouvrage, autour d'un pot convivial, proposé par l'Amitié laïque et l'association San Roumierenco.

Samedi 14 janvier 2006, 19h, bibliothèque municipale

En prémices à la séparation de « Costume et politique, le siège de Frigolet de 1880 »

- En novembre 1880, après avoir été assiégée par plusieurs régiments, l'abbaye Saint-Michel de Frigolet est fermée. Le tableau qui fut alors réalisé par le peintre Wenzel, aimablement prêté par l'abbaye, sera exposé à la bibliothèque de Saint-Rémy-de-Provence.
- Autour de ce document iconographique exceptionnel, une exposition se propose de replacer le siège dans son contexte politique et culturel.
 - Un défilé de costumes arlésiens tels qu'ils sont présentés dans cette œuvre, offrira une évocation précise du costume de l'époque. (organisée par Fabienne Laugier, Atelier du costume de Maillane, et Nicole Niel).

Ces Parcours sont construits en partenariat avec l'Amitié laïque et l'association San Roumierenco.
* Edition Ville de Saint-Rémy-de-Provence.

Alors que nous bouclons le journal, nous apprenons la disparition de Josep Franch-Clapers.

Le maire et l'ensemble des conseillers municipaux tiennent à rendre hommage à ce peintre d'exception, acteur de la lutte contre le fascisme en Espagne, qui avait élu domicile à Saint-Rémy puis aux Baux-de-Provence. Deux expositions lui avaient récemment été consacrées, à la bibliothèque municipale puis à la Cour des Arts.



Du neuf au Ciné Palace pour le bonheur des cinéphiles

Après les travaux de climatisation et de modernisation du système de sonorisation au début de l'été, l'association Ciné Palace vient de se doter de nouveaux moyens pour conforter encore la qualité de sa programmation et proposer aux Saint-Rémois comme aux habitants des villages voisins une information plus lisible :

- Un nouveau programme mensuel, grand format et en couleurs, permet désormais aux spectateurs de connaître à l'avance les films programmés, dans le respect de l'équilibre qui a toujours été défendu entre films tous publics, art et essai et cinéma jeune public. L'édition de ce programme bénéficie du soutien d'entreprises et commerces de Saint-Rémy, désireux d'apporter leur contribution à l'activité de cet outil culturel irremplaçable et indispensable.

- La programmation de qualité privilégiée par l'association est enrichie par des événements ponctuels autour du cinéma.
- L'ouverture de la salle à des manifestations culturelles, telles que conférences, concerts ou représentations théâtrales.

Deux événements :

- En novembre, le mois du documentaire a été consacré cette année au thème de la musique.
- De novembre à juin : le cycle « Cinéma et patrimoine », proposé par l'association « Cinémas du sud » permettra de découvrir neuf grands films de l'histoire du cinéma, une fois par mois, suivis pour certains d'entre eux, de rencontres-débats. (Voir l'agenda page suivante)



« Jacques Colas-Guérin... peindre absolument, 1954-2004 ».

Né en région parisienne, Jacques Colas-Guérin a fréquenté les ateliers de Montparnasse et l'école supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il vit et travaille à Saint-Rémy depuis 1954. Les œuvres qu'il réalisa dans son atelier provençal furent d'abord abstraites, avant d'évoluer peu à peu vers une figuration non réaliste de paysages et de corps. L'artiste a essayé de ne pas tenir compte du regard que certains pouvaient porter à ses tableaux, dont se dégage ainsi un grand souffle de liberté. Jusqu'au 30 décembre, le Centre d'Art Présence Van Gogh accueille une exposition de ses peintures. A cette occasion, le public pourra également découvrir au musée des Alpilles une présentation de ses gravures (salle d'animation).

Centre d'Art Présence Van Gogh, 8 rue Estrine. Tél : 04 90 92 34 72. Musée des Alpilles, place Favier. Tél : 04 90 92 68 24.

L'Histoire de la Provence en conférences

Un cycle de conférences portant sur l'Histoire de la Provence, sous la houlette de Guy Lobricon, directeur du département Histoire de l'Université d'Avignon, a été inauguré le 1^{er} décembre au Ciné Palace par l'Office culturel.

Le cycle continue ainsi jusqu'en mars, avec trois soirées qui seront consacrées au Moyen Âge, à la Révolution et à la Seconde Guerre Mondiale dans notre région.

Les jeudis 19/01, 9/02 et 9/03 à 18h30, au Ciné Palace. Entrée gratuite. Renseignements : 04 90 92 70 19.

M. et Mme Pierre Guillaud ont fait don cet été à la bibliothèque municipale d'une collection de 105 volumes regroupant l'intégralité de la correspondance de Voltaire. L'ensemble a été publié à Genève en 1953 et 1965. La ville exprime aux généreux donateurs ses plus chaleureux remerciements.

La vie des associations

La Pastorale : deux représentations gratuites en plein-air

Pendant la période de Noël, dans le cadre des manifestations du petit marché du gros souper, l'Office culturel et la ville de Saint-Rémy s'associent pour vous offrir, avec le soutien de l'association la Bourrasque, le 7^{ème} spectacle de la Pastorale, le samedi 17 décembre sur la place Favier.

Cette année sera jouée la Pastorale d'Yvan Audouard, en hommage à cet auteur originaire de Fontvieille, décédé l'an dernier. Cette pièce a la particularité de mélanger avec un zeste de dérision les pastorales déjà existantes et des personnages provençaux traditionnels non religieux, comme l'Arlésienne de Daudet ou la Mireille de Mistral.

Lors de la première en 1952, Yvan Audouard avait lui-même joué son histoire de la nativité, en compagnie d'un certain Blavette. L'enregistrement sonore qui en fut fait alors sert aujourd'hui de « bande-son » pour la quarantaine d'acteurs qui donnent vie aux personnages du spectacle, mis en scène par André Lévêque, de la troupe Jubilo et la Belle Bleue.

En raison du succès des éditions précédentes, deux représentations seront données, sous les arbres de la place Favier. ■

Samedi 17 décembre, à 18 h et à 20 h, place Favier.

- La troupe de la Bourrasque organise par ailleurs un loto plein de surprises, dénommé « Loto dérision », le 4 février en salle Jean Macé. Informations et réservations au 04 90 49 05 78 ou au 04 90 92 16 27.



VIE ASSOCIATIVE : Le dossier de demande de subvention municipale est à votre disposition à la Maison des Associations. Celui-ci doit nous être retourné complet avant le 18 décembre 2005 au Service de la Vie Associative, Maison des associations, 2 chemin de la Combette (04 32 60 16 40). Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 13h30 à 18h.

Agenda événements

Cette page complète le programme des fêtes annuel "San Roumié Festejo" largement diffusé.

CULTURE

MUSIQUE

CHANTS DE NOËL

Avec « Sixtine Group ».
Organisé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et ville de Saint-Rémy-de-Provence.
Programme : Noël des Amériques.
10 décembre, 18h00, Collégiale Saint-Martin. 04 90 92 08 10

FESTIVAL PIANORAMA

Avec Marie-Josèphe JUDE (piano) et François CASTANG (récitant).
Programme de Noël : F. Poulenc (L'histoire de Babar) et C. Debussy (La boîte à joujoux).
11 décembre, 18h00, salle Henri Rolland. 06 26 53 70 17

FESTIVAL PIANORAMA

Avec Michel BEROFF (piano).
Programme : R. Shumann (Kreutzeriana), C. Debussy (Préludes Livres).
12 mars 2006, 18h00, salle Henri Rolland. 06 26 53 70 17

THEATRE

STAGE DE CLOWN

Organisé par la Bourrasque.
10 et 11 décembre, salle Henri Rolland. 04 90 49 05 78

LA PASTORALE

Organisé par l'Office Culturel et La Bourrasque.
D'après Yvan Audouard, mise en scène André Lévêque.
17 décembre, 18h00, place Favier. 04 90 92 08 10

DANSE

STAGE DE DANSES AFRICAINES

Organisé par l'association Mapa Africa.
Dimanche 11 décembre et dimanche 8 janvier au COSEC. 04 90 92 16 87

DANSE

Organisé par le Théâtre de Cavaillon.
Programme : « 12 easy waltzes » de Michèle Anne-De Mey
18 janvier, 20h30, lieu à définir. 04 90 78 64 64

EXPOSITIONS

2^{ÈME} EXPOSITION-VENTE

Organisée par la Cour des Arts. 4 artistes régionaux (Dominique Coutelle, sculpteur métal et céramique ; Sandrine Blanc, David Cranswick, Marie-Chloé Pujol, peintres).
À partir du 10 décembre, à la Cour des Arts (55, av. de la Libération). 06 75 67 09 51

VENTE AUX ENCHERES

PRIVEE

Organisée par la « Cour des Arts ». Vente des œuvres d'art des adhérents.
11 décembre, à la Cour des Arts 55 av. de la Libération. 06 75 67 09 51

EXPOSITION

JACQUES COLAS-GUERIN

« Peindre... absolument, 1954-2004 »
Centre d'art Présence Van Gogh, jusqu'au 30 décembre. 04 90 92 34 72

EXPOSITION LOUIS PEETERS

« La musique en couleurs ». Exposition inaugurale de la donation Peeters-Hottermans. Centre d'art Présence Van Gogh, du 23 mars au 14 mai 2006. 04 90 92 34 72

CONFERENCES

LE PATRIMOINE D'ARLES

par les docteurs Molinier et Tulocep.
Organisée par la société d'Histoire et d'Archéologie. Samedi 10 décembre à 17h30, salle de la gare. 04 90 94 01 73

HISTOIRE DE LA PROVENCE AU MOYEN ÂGE

par Thierry Pécout, Maître de Conférences à l'Université d'Aix-en-Provence.
Cycle organisé par l'Office Culturel.
19 janvier 2006, 18h30, Ciné Palace. 04 90 92 70 19

HISTOIRE DE LA PROVENCE DURANT LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

par René Moulinas, professeur émérite à l'Université d'Avignon.
Cycle organisé par l'Office Culturel.
9 février 2006, 18h30, Ciné Palace. 04 90 92 70 19

HISTOIRE DE LA PROVENCE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

par Robert Menchéryni, professeur, IUFM d'Aix-en-Provence.
Cycle organisé par l'Office Culturel.
9 mars 2006, 18h30, Ciné Palace. 04 90 92 70 19

PATRIMOINE

VISITE GUIDEE : ARLES

ANTIQUAIRE, ARLES MEDIEVAL
Organisé par la société d'Histoire et d'Archéologie
Samedi 21 janvier à 9h, départ visite retour 18h, 04 90 94 01 73

CINEMA

Au Ciné Palace (04 90 92 37 41)

UN MARIAGE A BOSTON

Film inédit de Joseph Mankiewicz.
Le 12 décembre, 20h30.

MEDEE

de Pier Paolo Pasolini.
Le 2 janvier, 20h30.

LA GRANDE ILLUSION

de Jean Renoir.
Le 19 janvier, 20h30.

LE SEPTIEME SCEAU

d'Ingmar Bergman.
Le 16 février, 20h30.

FÊTES ET MANIFESTATIONS

SOIREE SENEGALAISE

Organisée par l'association Mapa Africa.
samedi 7 décembre la Gousse d'Ail (6 boulevard Marceau). 04 90 92 16 87

FÊTE DES COMMERCANTS ET DES LUMIERES

« Dans l'esprit fin 19^{ème} »
Organisé par l'USRAC avec le concours des associations saint-rémoises.
10 décembre, 18h à 22h. 04 90 92 05 22

BROCANTE ET MARCHÉ PROVENÇAL

Organisé par l'ASSR.
Dimanche 18 décembre, 8h, place de la République.

PETIT MARCHÉ DU GROS SOUPER

Organisé par l'USRAC.
Marché de Noël, foire aux santons et marché des créateurs.
16, 17 et dimanche 18 décembre de 9h30 à 19h, Place Jules Pellissier. 04 90 92 05 22

LOTOS

LOTO

Organisé par Sports Loisirs et Culture.
Dimanche 22 janvier, 16h30, salle Jean Macé. 04 90 92 05 99

« LOTO DÉRISION »

loto avec lots constitués de biens culturels.
Organisé par la Bourrasque
4 février à 20h30, salle Jean Macé. 04 90 49 05 78



Les événements de la fête votive ▲▼



la Lyre Saint-Rémoise lors de la fête de la Sainte-Cécile le 6 novembre

Fêtes et cérémonies, de l'été à l'automne



◀▲ Journée des associations le 11 septembre

▶▲ Téléthon 2006 : la forte participation de nombreux bénévoles et associations a permis de collecter cette année environ 10.000 euros.
◀ Vincent Caplan et l'association Vivre en musique présentent le single «l'Enfant-Rouge», produit pour la circonstance.



Saint-Rémy